Agadir : Haro sur la pêche illicite du poulpe

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 06-06-2008 00:04:47

· Institutionnels et opérateurs font la chasse aux trafiquants
· Treize cas devant la justice et cinq personnes arrêtées

Les institutionnels font la chasse aux trafiquants de poulpe. Le 25 mai dernier à Agadir, une commission de contrôle composée de représentants de la wilaya et de la délégation de la Pêche maritime, a saisi six tonnes de poulpe dans un camion. Selon le PV de saisie dont L'Economiste détient une copie, le véhicule était à l'arrêt dans un local non agréé à Tassila, la zone industrielle de la ville.

Le propriétaire des lieux manipulait alors le produit et pour justifier sa quantité présenta un bon de pesée du site Amgriou au sud de Tarfaya. Mais le document délivré par l'Office national des pêches ne signalait que 4.000 kg. Aussi, le concerné a-t-il fourni pour justifier les deux autres tonnes un certificat vétérinaire portant le matricule d'un autre camion.

Le vétérinaire en charge du contrôle a décidé dans ce cadre la saisie du produit et son entière destruction à la halle d'Agadir. Parallèlement le dossier a été introduit en justice.

Cette affaire n'est pas la seule du genre ces derniers mois. De fait, de source ministérielle, treize dossiers de pêche illicite de poulpe ont été introduits en justice par le département de tutelle et cinq personnes ont été arrêtées dans une affaire similaire. Face au phénomène, les hommes de la mer ne sont pas également indifférents car de leur avis il y va de la préservation de la ressource. Selon Abderrahmane Lyazidi, secrétaire général du Syndicat national des officiers et marins de la pêche hauturière, une plainte en justice a été déposée par ce groupement de gens de la mer suite à l'affaire du 25 mai. Par ailleurs, l'Association de propriétaires des barques artisanales ainsi que l'Apapham (Association professionnelle des armateurs de la pêche hauturière au Maroc) ont également esté en justice pour dénoncer la situation. Ce que demandent en fait ces représentants de la profession, c'est une enquête sur la délivrance du bon de pesée de Amgriou.

Certes, actuellement la quantité identifiée de poulpe pêché illicitement reste relativement faible par rapport aux 35.000 tonnes au quota global de la dernière campagne (1er janvier à fin avril 2008); elle est selon un institutionnel de 1 pour 1.000.
Mais beaucoup d'opérateurs se posent bien des questions sur les conditions de délivrance des bons de pesées non conformes aux marchandises traitées.

De l'avis de Lyazidi, pour estimer l'ampleur du trafic de poulpe, «il suffit de comparer la quantité pêchée par les trois segments dans la zone de pêche du poulpe et ce qui est exporté et transite par l'Office des changes». A ce titre l'opérateur donne comme exemple la situation de l'année 2006. Lors de cette année, la quantité exportée a atteint 44.270 tonnes, alors que ce qui a été pêché par les trois segments entre Cap Boujdour et Lagouira ne dépasse pas 13.361,5 tonnes au cours de la même période. D'où provenaient donc les 30.909 tonnes à l'export? Serait-il possible que la zone

Nord du royaume soit plus fertile en poulpe, ou y avait-il une autre explication? Cela mérite réflexion.

Malika ALAMI
L'économiste